



République Française

Adresser correspondance à :
Mairie – 2 rue du Clos Doré – 78930
Tél. 01.30.42.63.94 / Fax.01.30.42.34.34
Courriel : mairie@boinville-en-mantois.fr
Site Internet : www.boinville-en-mantois.fr



DOSSIER DE CANDIDATURE 2022

LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

VISITE DU JURY RÉGIONAL

LE MARDI 5 JUILLET 2022 – 14H30



Département Fleuri

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



EDITO

Mesdames et Messieurs les membres du jury,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser la candidature de la commune de Boinville-en-Mantois au concours 2022 des Villes et Villages Fleuris.

Notre souhait d'atteindre la troisième fleur est le résultat d'une volonté collective de partager et d'expliquer notre démarche qui va dans le sens du développement et du respect de l'environnement.

En 2010, vous nous avez accordé d'entrer dans le cercle des villes labellisées « villes et villages fleuris ». Dès 2013, nous avons été gratifiés d'une seconde fleur, confirmée en 2017.

Les distinctions que vous nous avez accordées nous honorent mais sont aussi un outil de reconnaissance du travail de l'agent auprès des habitants. Elles nous donnent la crédibilité nécessaire pour faire accepter les changements de pratiques et de paysages dans la commune.

Nos actions sont guidées par les critères du label qui nous garantissent d'être fidèles aux enjeux de protection de la biodiversité, du respect des ressources et de développement d'un environnement agréable, propice au bien vivre ensemble.

Je vous invite à découvrir le résultat de nos efforts.

Daniel MAUREY

Maire de Boinville-en-Mantois





SOMMAIRE

<i>AU PASSÉ</i>	<i>Page 4</i>
<i>AU PRÉSENT</i>	<i>Page 5</i>
<i>BIENVENUE À BOINVILLE-EN-MANTOIS</i>	<i>Page 6</i>
<i>NOS MOTIVATIONS</i>	<i>Page 6</i>
<i>LES ACTEURS ET LES RESSOURCES MOBILISÉS</i>	<i>Page 7</i>
<i>UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER</i>	<i>Page 8</i>
<i>LE CHEMIN DES ANIMAUX EN FLEUR</i>	<i>Page 9</i>
<i>BOINVILLE EN FÊTE</i>	<i>Page 9</i>
<i>LE PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLORAL</i>	<i>Page 10</i>
<i>BOINVILLE EN FLEUR</i>	<i>Page 11</i>
<i>GESTION DE NOS DÉCHETS</i>	<i>Page 14</i>
<i>PANNEAUX SOLAIRES</i>	<i>Page 15</i>
<i>RÉSEAUX ENTERRÉS</i>	<i>Page 15</i>
<i>MOBILIER URBAIN</i>	<i>Page 15</i>
<i>AIRE DE JEUX</i>	<i>Page 15</i>
<i>TROTTOIRS</i>	<i>Page 15</i>
<i>TECHNIQUE ALTERNATIVE</i>	<i>Page 17</i>
<i>NOTRE GESTION DIFFÉRENCIÉE</i>	<i>Page 20</i>
<i>RECONNAISSANCES DU JURY DÉPARTEMENTAL 78</i>	<i>Page 25</i>

ANNEXES

<i>1 - CHEMIN DES ANIMAUX EN FLEUR</i>	<i>Page 26</i>
<i>2 - ACCUEILLIR LA NATURE DANS NOS RUES ET AUTOUR DE NOS ARBRES</i>	<i>Page 28</i>
<i>3 - ACTIONS EN FAVEUR DES ENFANTS</i>	<i>Page 29</i>



AU PASSÉ

L'origine du nom de la commune vient de « BOVANI VILLA », du patronyme germanique BOVA et du latin VILLARE, ferme. Il est fait mention du village pour la première fois en 981. On y a trouvé des armes, des poteries et des sépultures de l'époque mérovingienne.

Vers la fin du XIIe siècle, d'après le Pouillé de Chartres, BOINVILLE appartenait à la riche abbaye des Marmoutiers. A cette époque, le village comptait 80 paroissiens.

Vers 1560, une Abbaye et l'Hôtel Dieu furent bâtis près de l'Eglise dont le clocher datant du XVIe siècle est classé monument historique.



L'état civil commença à Boinville en 1691 par un acte de mariage clandestin contracté entre Messire Charles Constantin de Turgis, écuyer et Damoiselle Françoise de Biancolelli, fille de Dominique, le célèbre artiste qui joua de 1661 jusqu'à sa mort en 1688 le rôle d'Arlequin dans la troupe du théâtre Italien.



À la révolution, l'abbaye et l'Hôtel Dieu furent vendues comme biens nationaux et transformées en ferme, les terres furent vendues et morcelées.

C'est par décret du 9 mars 1933 que la commune a ajouté « en Mantois » à son nom de Boinville.

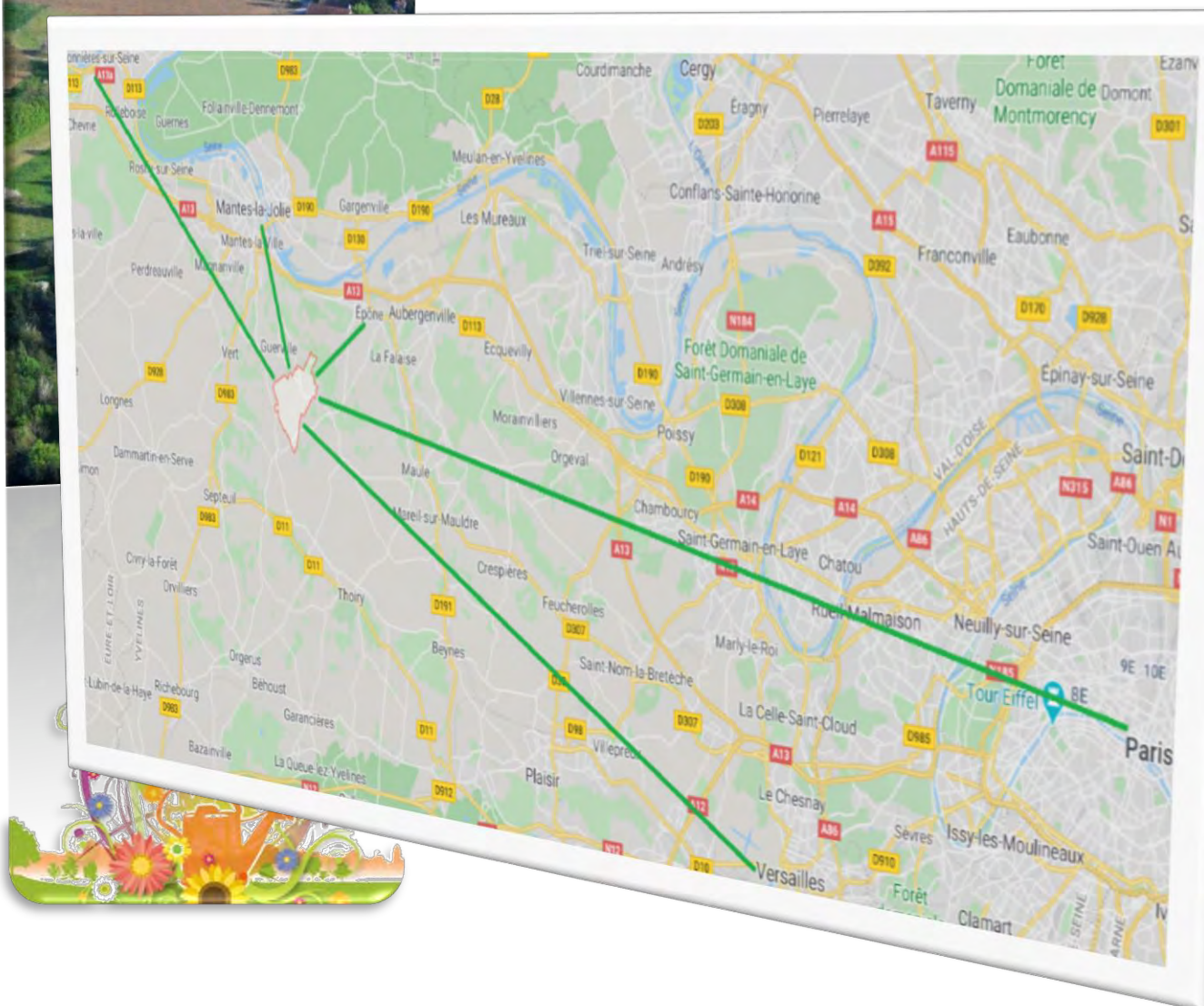
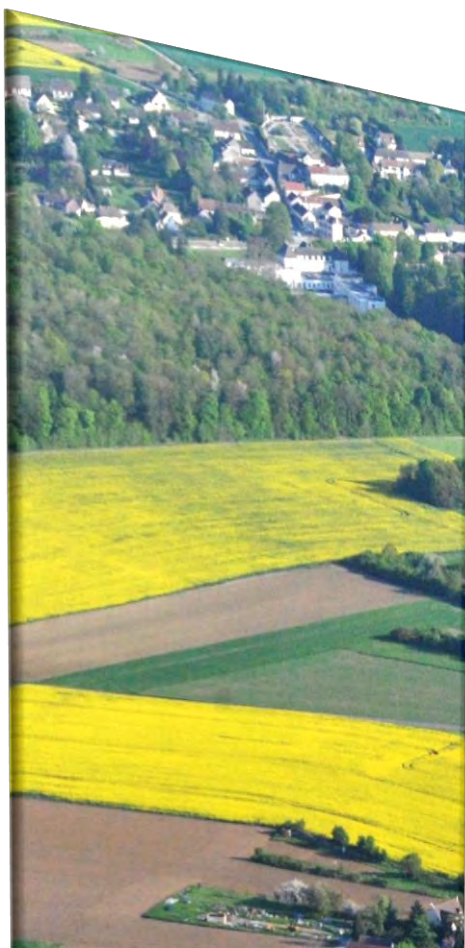


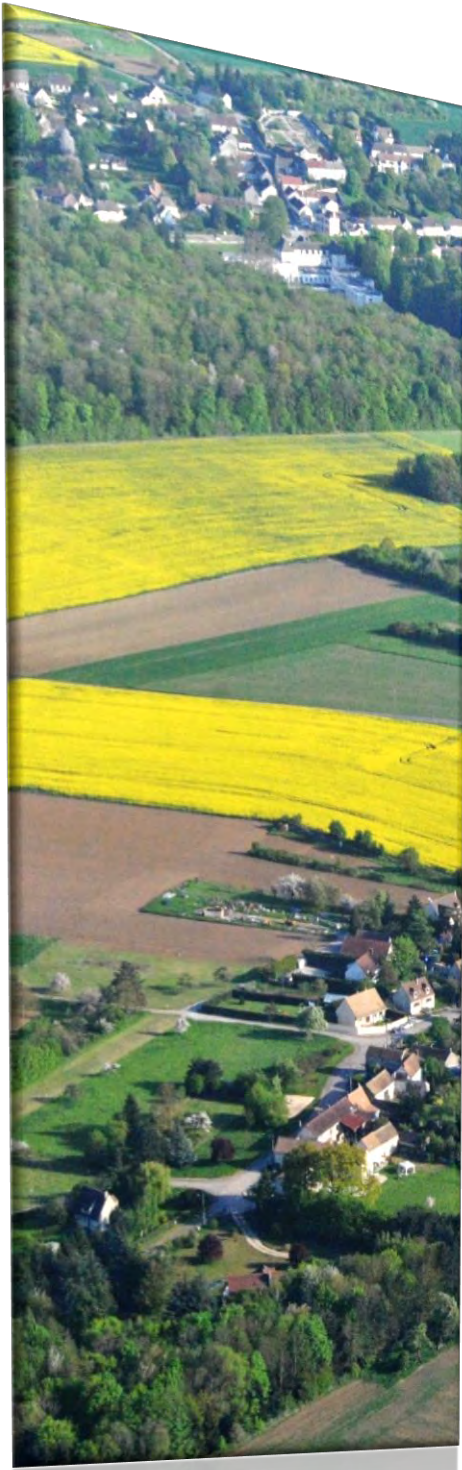
AU PRÉSENT

Le village se situe au Nord-Ouest du département des Yvelines.

- 54 km du centre de Paris
- 42 km de Versailles
- 9 km d'Épône et de Mantes-la-Jolie

La commune est limitée au Nord par Guerville, au Sud et à l'Ouest par Arnouville-lès-Mantes et au Sud et à l'Est par Goussonville.





BIENVENUE À BOINVILLE-EN-MANTOIS

La commune dépend du canton de Bonnières-sur-Seine. Le territoire communal s'inscrit pour l'essentiel sur un plateau élevé à 136 mètres d'altitude, limité à l'Ouest et au Nord par des vallées (Seine Vaucouleurs) et dominé au sud par une butte allongée selon une direction globalement Nord-Ouest/ Sud-Est.

Un dénivelé important (65 à 145 mètres) du territoire communal est responsable de la diversité du sol (sablo-argileux avec une couche limono argileux en superficie).

- ☞ 289 habitants
- ☞ 18 rues
- ☞ 5 748 ml de voirie
- ☞ 494 hectares en superficie
- ☞ 5 évènements (Fête des générations, Fête des parents, Fête des cerises, Noël des enfants, Vœux du Maire)

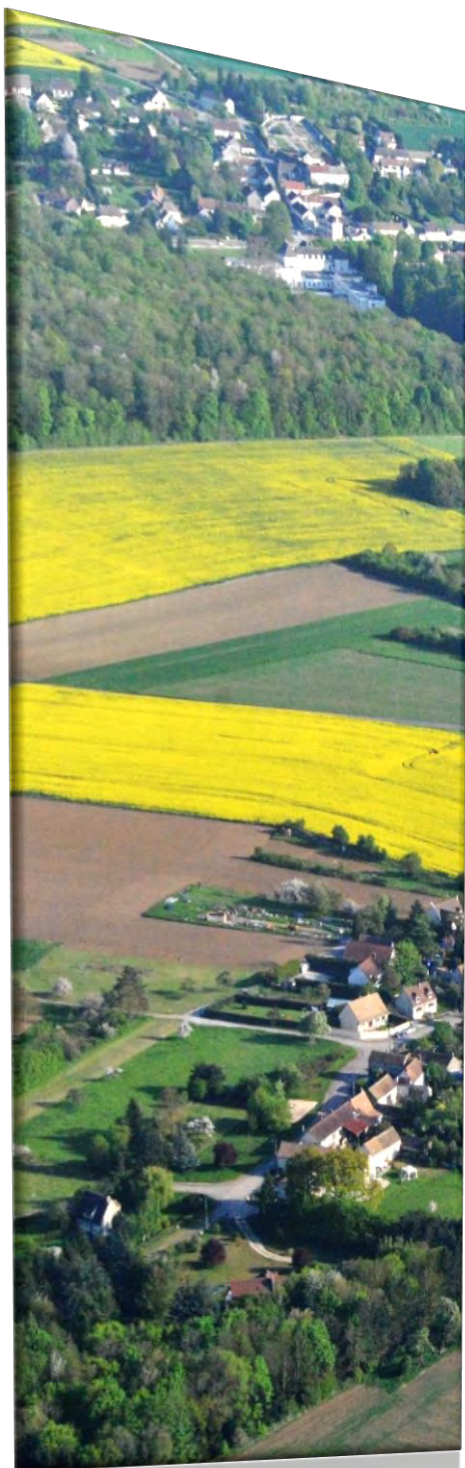
NOS MOTIVATIONS

Depuis plus de 20 ans, la commune s'est engagée dans une démarche de valorisation de l'environnement, notamment par l'amélioration de la propreté et du fleurissement du village. En 2010, la première fleur a été délivrée. Cet encouragement a engendré une profonde motivation quant à la poursuite de l'embellissement de la commune. En 2013, la commune a obtenu une deuxième fleur. Les motivations restent les mêmes, apporter aux visiteurs et aux habitants un environnement favorable et accueillant par l'esthétisme du paysage boinvillois tout en contribuant à l'éco-responsabilité et à la durabilité des végétaux dans une démarche de développement durable et de zéro-phyto.

En 2017 cette seconde fleur a été confirmée.

Vous l'aurez deviné, la commune, par cette participation, favorise le bien-être et l'intérêt général dans un cadre vert et fleuri présent dans toute la commune.





LES ACTEURS ET LES RESSOURCES MOBILISÉS

Boinville-en-Mantois, petite commune rurale, ne bénéficie pas d'un service technique digne de ce nom. Un seul agent technique est employé au sein de la mairie. Il exerce le métier d'agent de maîtrise polyvalent en milieu rural. Ses missions sont donc diverses mais une grande partie de son temps est dédié à la propreté, aux espaces verts, au fleurissement et ainsi à l'embellissement du village. La partie voirie a été reprise par la mairie suite aux défaillances de GPSEO.

Cet agent n'est pas le seul acteur du fleurissement puisque un habitant passionné par la nature et possédant une solide expérience dans le milieu horticole, propose chaque année bénévolement ses services dans l'objectif d'accroître l'embellissement du village. L'association « les jardiniers de France » apporte ses compétences et son soutien moyennant une subvention. Les habitants participent eux aussi grandement au fleurissement de la commune. Ainsi, des bouts de trottoirs, laissés à disposition des riverains volontaires, ont été aménagés ce qui donne beaucoup de charme. Cette action nous a permis de remporter le trophée départemental des Yvelines des trottoirs fleuris en 2019.

Par ailleurs, nous avons souhaité initier les enfants de maternelle au cycle de la vie végétal (voir annexe 3).

Les projets annuels du fleurissement sont étudiés par Monsieur le Maire, notre « passionné » et l'agent technique.





UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

L'aménagement du tour de la mairie a fait l'objet d'une rénovation consécutive à la suppression de l'ancienne école. Le Projet était tout simplement d'ouvrir le regard tout en offrant un espace de détente aux Boinvillois en toute sécurité.

Ainsi une nouvelle rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite, de nouvelles banquettes avec assises en bois et moellons de pays, construction de la clôture de la mairie avec les anciennes pierres de Boinville-en-Mantois, des places de stationnement pour les employés dans cet aménagement.



Il y a trois aspects techniques de la nouvelle mairie.

Aspect technique

- Désimperméabilisation de l'ancienne cour d'école en espace engazonné + cheminement avec des joints en sable
- Pavage parking joints engazonnés
- Passage d'un chauffage au fioul à un chauffage par pompe à chaleur
- Toiture végétalisée
- Aubepines, pour rappeler la place du parking en face de la mairie
- Ginkobiloba
- Vivaces, poacées et arbustes
- Arrosage pelouse constitué de trois zones. Plaquage traditionnel à pousse lente (économie) vivaces pour une floraison toute l'année

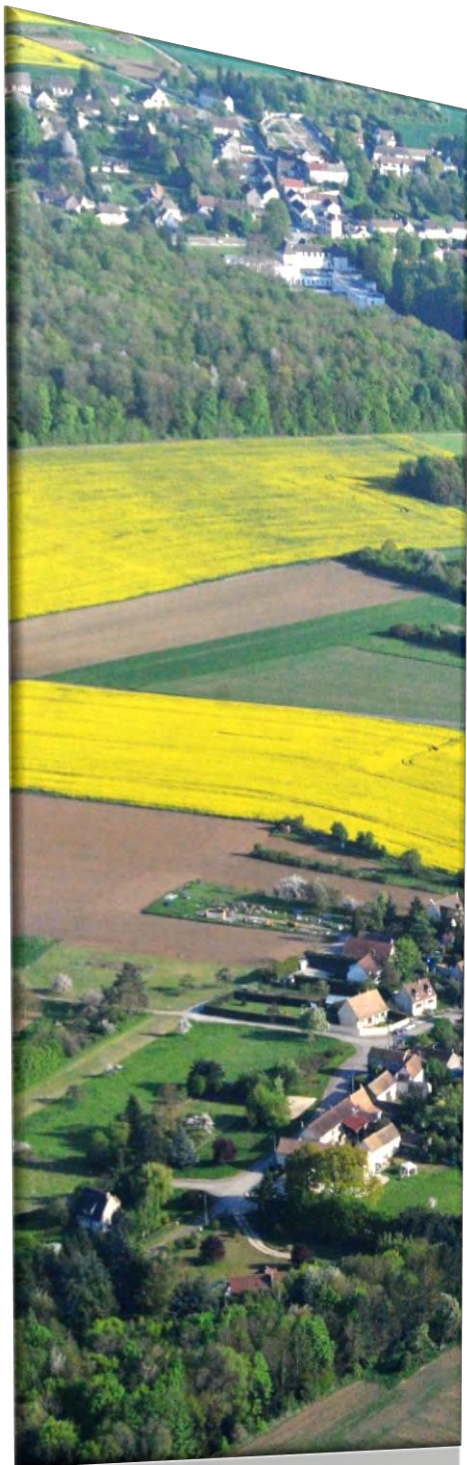
Aspect hydraulique

- Récupération des eaux de pluie dans une cuve de 10m3
- Arrosage automatique intégré adapté à des besoins différenciés (jardinières, massif arbustif, pelouse), avec horloge de programmation plus pluviomètre
- Puisard (excédent de la cuve)
- Noue paysagère qui récupère les eaux de pluie de la salle annexe et l'excédent du puisard

Aspect thermique

- Passage d'un chauffage au fioul à un chauffage par pompe à chaleur
- Toiture végétalisée





LE CHEMIN DES ANIMAUX EN FLEUR

Suite à un thème départemental des villes et villages fleuris 2011 qui était « routes et chemins fleuris ». La Mairie a décidé de continuer sur cette idée. Vous pouvez trouver sur cette balade un pied d'éléphant, de la barbe de serpent, des oreilles d'ours, des dents de lion et même un rosier chien inoffensif !! Le détail des plantes se trouve en annexe 1.

Cette sente permet de relier la mairie à l'arrière de l'église et le bâtiment technique.

La liaison entre ces bâtiments de périodes et d'architectures différentes s'effectue par un revêtement en béton désactivé comme les nouveaux trottoirs de la commune.



Le dernier vendredi de juin ou le premier vendredi de juillet, les cerisiers plantés derrière l'église du village sont mis à l'honneur à l'occasion de la fête de la cerise.



À cet occasion, un repas est organisé et, vous l'auriez deviné, le dessert se cueille puisque tous les participants peuvent déguster ce jour-là le délicieux petit fruit rouge jusqu'à la nuit tombée et même au-delà grâce aux lampadaires.

BOINVILLE EN FÊTE !

Une légende raconte que Saint Fiacre, un moine, décida de se créer un grand jardin lui permettant d'avoir un potager nourricier ainsi que des herbes médicinales pour guérir les malades qui le sollicitent et en faisant tomber son bâton par terre, celui-ci se transforma en bêche et déracina les arbres pour lui offrir une terre prête à la culture. Dès lors, Saint Fiacre devint le patron des jardiniers.





De cette histoire, le patrimoine Boinvillois fut enrichi par l'installation d'une statue de ce personnage au sein de l'église et depuis plusieurs siècles, la commune est un village rural « comblé » par la végétation, l'agriculture.

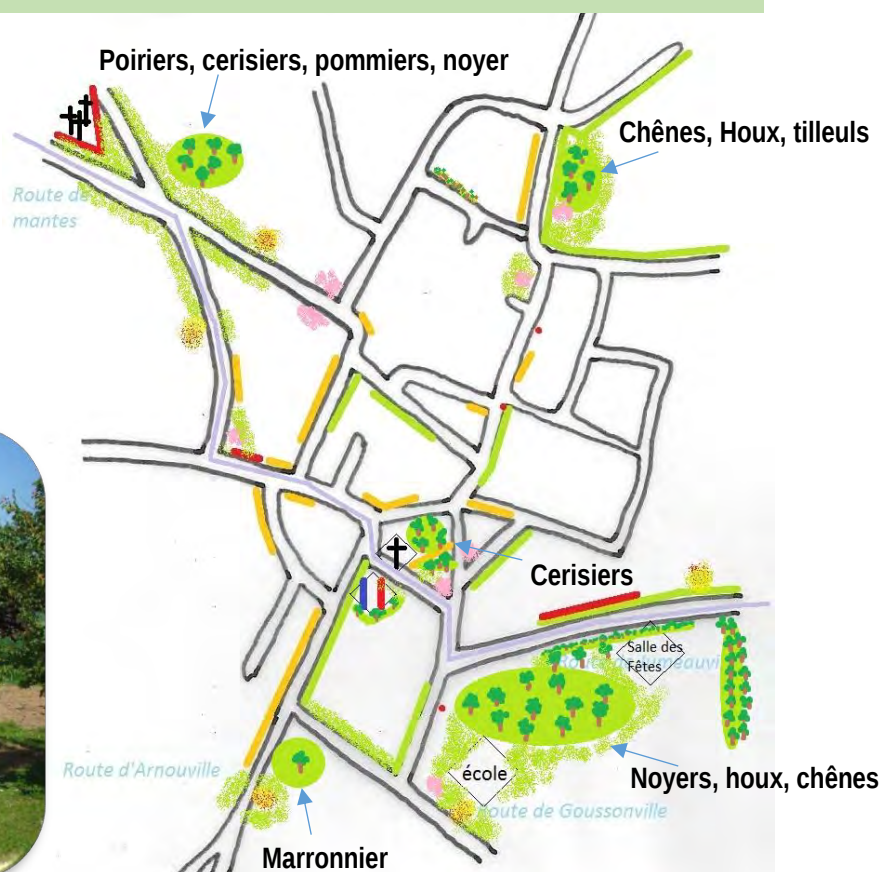
Le paysage fait partie du patrimoine de la collectivité et Boinville-en-Mantois et à Boinville les végétaux sont très présents.

Il y existe un patrimoine arboré important et entretenu. Certain éléments naturels ont été identifiés faisant l'objet d'une protection qu'ils soient au sein de propriétés privées ou publiques. C'est le cas de plusieurs vieux poiriers remarquables, par leur âges puisqu'ils ont été plantés au début des XIXème siècles, par les variétés disparues du commerce. D'autres arbres participent à l'ambiance urbaine puisqu'ils sont visibles de l'espace public.

Outre des arbres fruitiers présents en nombre dans tout le village, houx, tilleuls, chênes embellissent le paysage et présentent également un intérêt écologique puisqu'ils peuvent accueillir une faune lorsque certains sont creux.

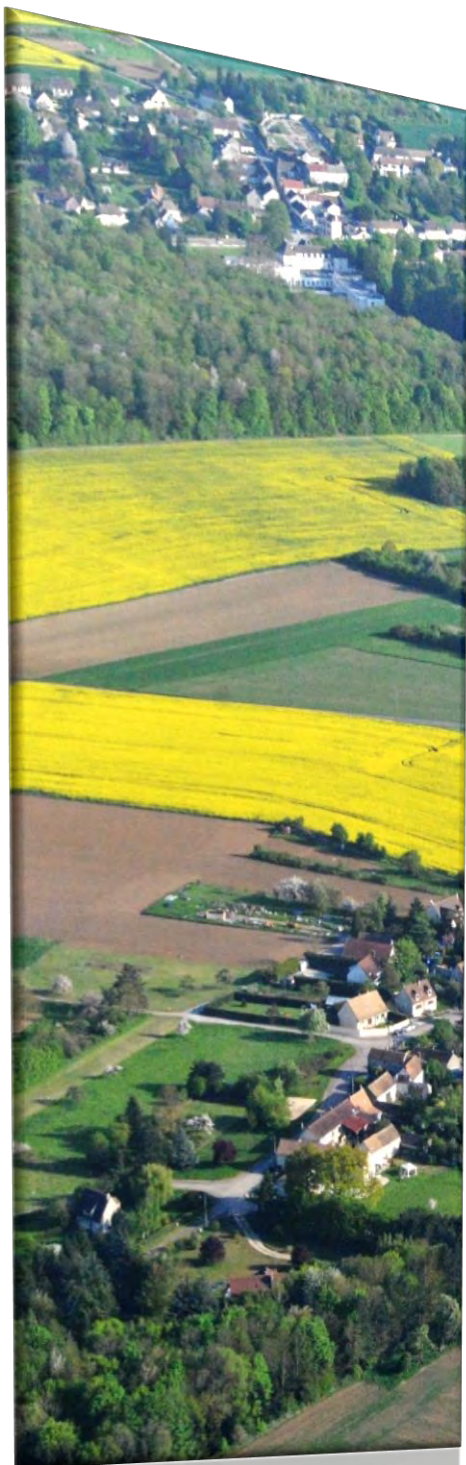


LE PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLORAL



Voir annexe 2





BOINVILLE EN FLEUR

Entrées de ville

Les entrées de ville reflètent l'image de la commune. C'est pour cela que nous avons décidé de les retravailler pour qu'une personne lambda se souvienne de Boinville en Mantois en un seul passage. Nos entrées se situent sur longue ligne droite. Alors les panneaux d'entrées de villes ont été rehaussés afin de pouvoir jouer sur la graduation de hauteur des végétaux.



Une fois les massifs redessinés, une bordure tressée de lame de fer a été mise en place afin de délimiter le massif de l'herbe. Nous avons supprimé nos jardinières de nos entrées de ville pour laisser place à une végétation en pleine terre.

La mairie

Le tour de la mairie (comme dit précédemment) a totalement été revisité. Des jardinières en pierre ont été réalisées afin de pouvoir fleurir toute l'année la mairie.



Encore une fois les choix des plantes est axé sur la pollinisation (avec des plantes mellifère et miellifère). Un goutte à goutte est présent dans chaque bac.

Les jardinières installées sur les grilles de la mairie, à réserve d'eau, sont à doubles coque avec des mèches de capillarité. L'eau qui nous sert pour l'arrosage est l'eau de récupération des eaux de pluie.

Le parking

Le parking en face de la mairie possède des plantes vivaces, des poacées, des graminées, des arbres.





L'arrosage

Quand cela nous est possible des tuyaux microporeux sont installés dans les massifs, ils sont placés sous le paillage pour garder au mieux l'humidité du sol. De plus, cette année nous avons fait l'acquisition de jarre en céramique poreuse. Ces jarres se mettent dans le sol, une fois remplies, les plantes viennent chercher l'eau dont elles ont besoin. Grâce à ces jarres, nous faisons une économie d'eau de plus de 50% et une réduction de temps d'arrosage. Pour le reste des massifs, l'arrosage est manuel avec une tonne à eau.

Tuyaux microporeux

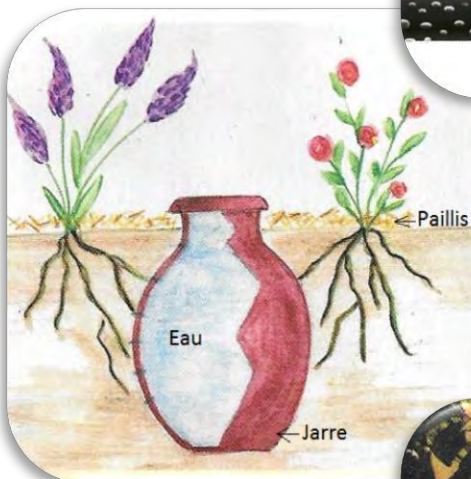
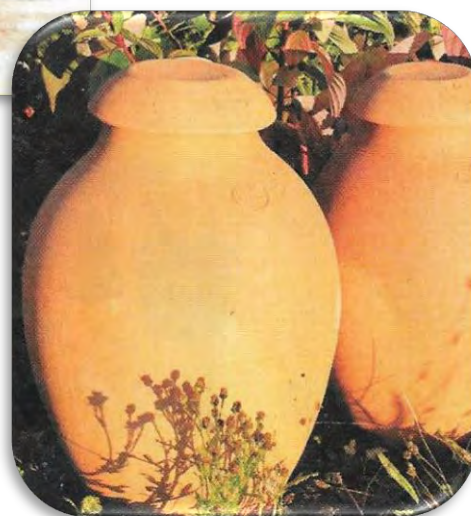
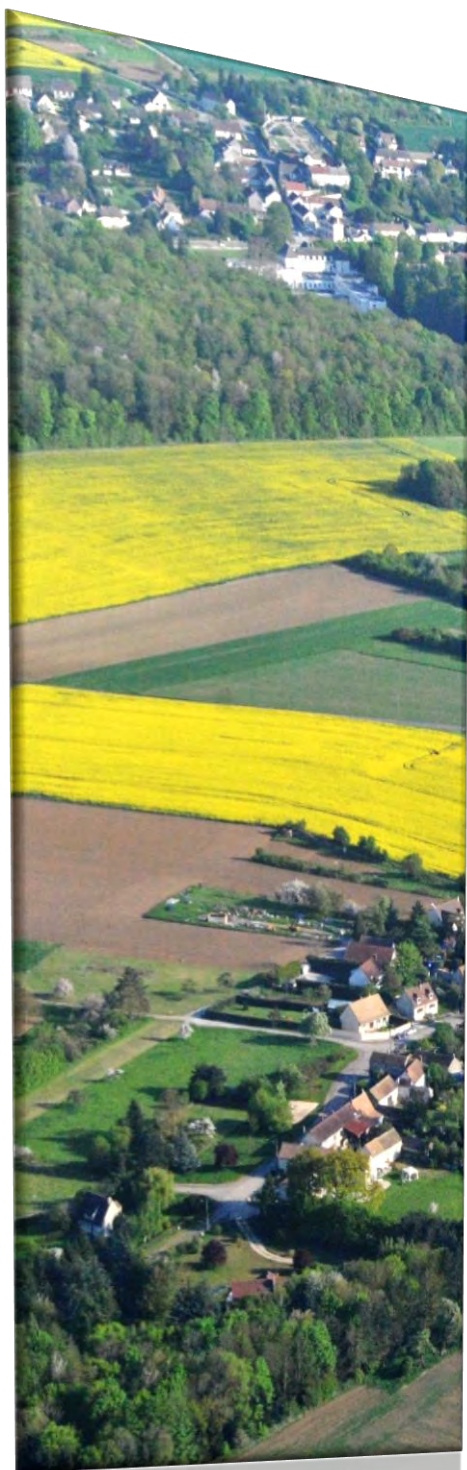


Schéma de fonctionnement de la jarre

Jarre en céramique





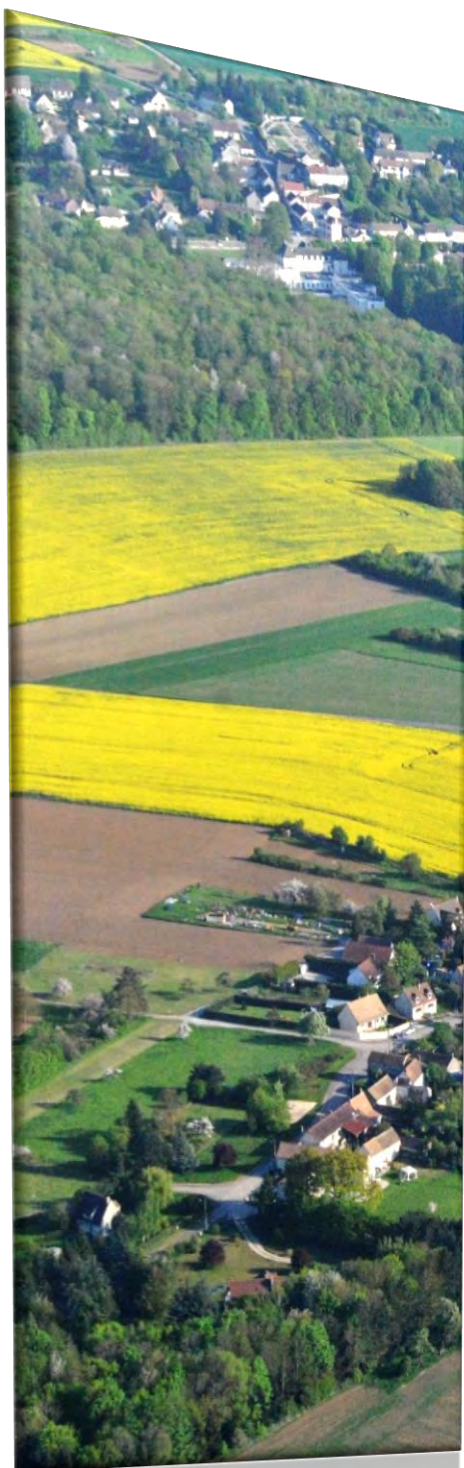
Les tailles d'arbres /arbustes

Les tailles sont moins sévères et la commune respecte leur port naturel ainsi que leur cycle de croissance. Les déchets de taille sont redéposés directement au sol s'il n'y a que du feuillage et quelques tiges. Sinon quand le bois est un peu plus gros celui-ci est broyé puis disposé dans les massifs les plus proches. Le broya est aussi utilisé pour des chemins de sentes. La commune a mis en place une « haie sèche », c'est un andain de branches mortes assez long et épais, pour être aussi efficace qu'une haie comme abri ou barrière et service de refuge aux insectes, oiseaux, animaux.



Chemin de terre paillée





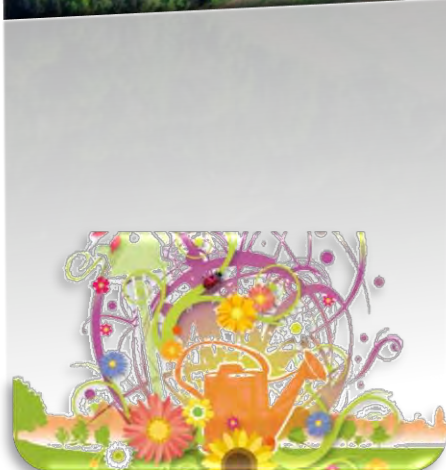
GESTION DE NOS DÉCHETS

La commune possède une plateforme de stockage avec plusieurs box.

Deux box des déchets de tontes mélangées aux déchets de tailles légers. Cela permet de faire une rotation sur nos déchets et ainsi celui-ci est retourné deux fois dans l'année. Une fois les déchets transformés en humus, nous l'utilisons pour faire un apport dans les massifs.

Un box pour les grosses tailles d'arbres qui est broyé une fois dans l'année. Les broyages sont déposés dans nos massifs, autour du terrain de tennis et dans les chemins de terre.

Les box restants, servent à accueillir les barrières Vauban et le matériel de déneigement.





PANNEAUX SOLAIRES

Un projet de parking couvert avec des ombrières photovoltaïques verra le jour en 2023 (600 m² environ).



RÉSEAUX ENTERRÉS

Environ 85 % des réseaux sont enterrés. Désormais compétence communautaire, la commune ne maîtrise plus la programmation.

MOBILIER URBAIN

La commune accueille plusieurs zones de repos avec des bancs en béton, soit au soleil, soit à l'ombre.

Uniformité des éléments (potelets, portiques, grille de la mairie, lampadaires, bancs et de la couleur RAL 6009).

AIRE DE JEUX

Passage d'une aire sablée à un revêtement souple et coloré.

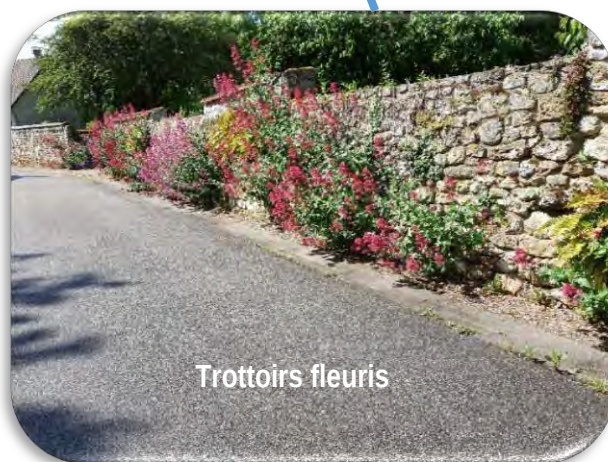
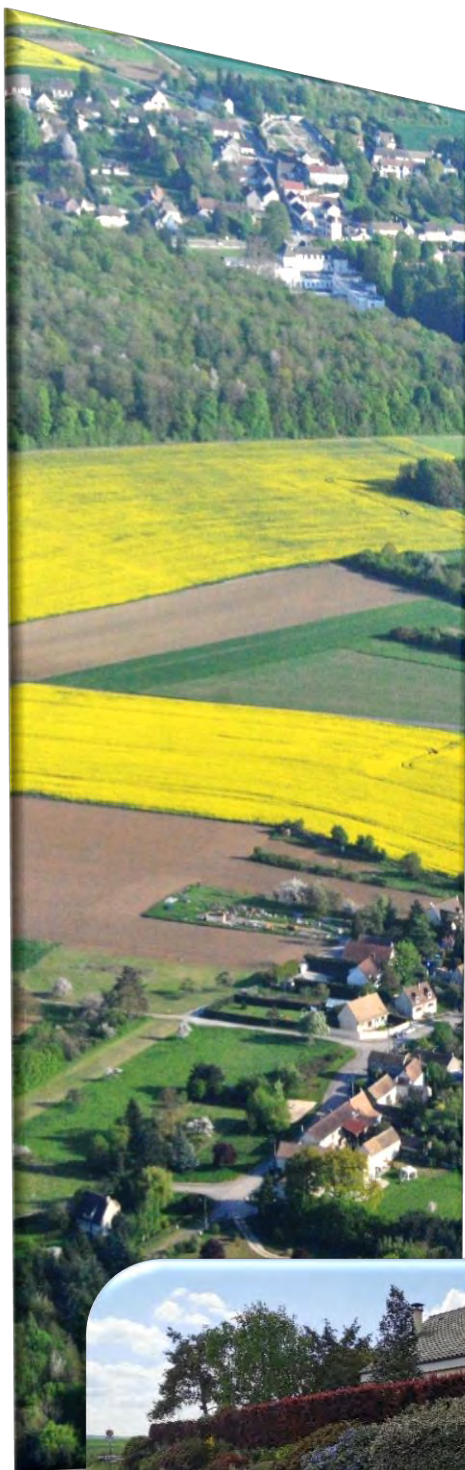
Une cage de but et une table de tennis de table ont été ajoutées à côté de l'aire de jeux en 2019.

TROTTOIRS

La commune entretient sa voirie selon 3 thèmes :

- Les trottoirs fleuris sont souvent fleuris directement par l'habitant. En effet, quand la commune procède à des travaux de rénovation de voirie, celle-ci demande à l'habitant s'il aimerait une bordure fleuri sur le trottoir. Cette partie appartient néanmoins toujours à la commune. Les habitants ont le choix sur quelques variétés de plantes à entretenir.
- Les trottoirs verts sont des trottoirs gravillonnés très compliqués à entretenir manuellement. De ce fait, la commune a fait le choix de laisser pousser les herbes et de les débroussailler tous les 15 jours. Ces trottoirs ramènent de la fraîcheur et de la couleur dans la commune.
- La sélection des plantes spontanées se fait lors de l'entretien de la voirie. L'agent technique sélectionne certaines plantes qui ont soit un attrait visuel soit un attrait écologique (coquelicots, roses trémières, ...).





TECHNIQUE ALTERNATIVE

La voirie : La commune a 5 748 m² de voirie. Donc elle a fait l'acquisition d'un désherbeur thermique à air chaud pulsé « le Ripagreen ». Cet air chaud provoque instantanément un « choc thermique » qui éclate la partie chlorophyllienne du végétal, le processus de photosynthèse est alors stoppé.

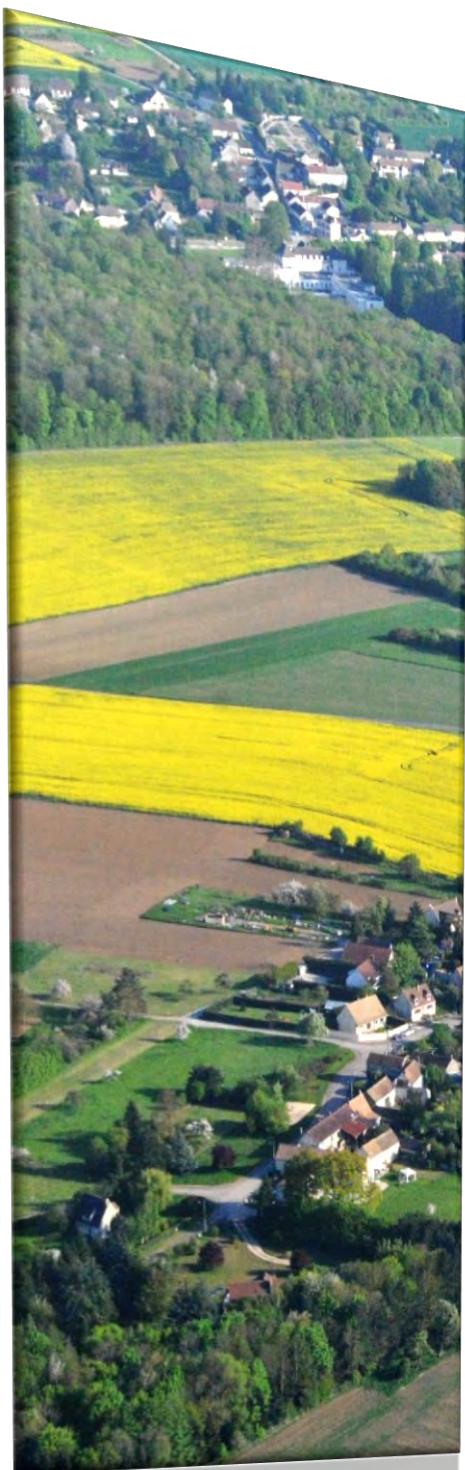


Les feuilles : La commune ne possède pas d'alignement d'arbres, néanmoins nous avons quelques arbres sur des zones engazonnées. Les feuilles ne sont pas ramassées, elles sont juste soufflées sous les arbres pour qu'elles puissent se décomposer naturellement et ainsi nourrir le sol.

L'arrosage : La commune a récemment effectué des travaux autour de la mairie. Précédemment, la mairie était chauffée au fuel avec une cuve enterrée. Nous effectuons principalement l'arrosage sur les 5 entrées de ville de la commune et sur les 17 jardinières ainsi que les pelouses derrière l'église

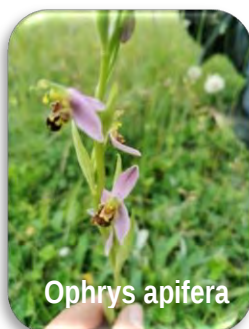


À l'occasion des travaux, une cuve de récupération de 10 m³ a été installée et un puisard.



Le cimetière : Depuis que la commune est passée en zéro phyto, l'entretien du cimetière était un vrai challenge. En effet les allées du cimetière sont en gravillons et c'est là une magnifique air de jeux pour les plantes spontanées.

Entretien du cimetière : Les allées gravillonnées, sont entretenues grâce à une sarceuse à roue qui permet de désherber rapidement sans avoir mal au dos et aux genoux.

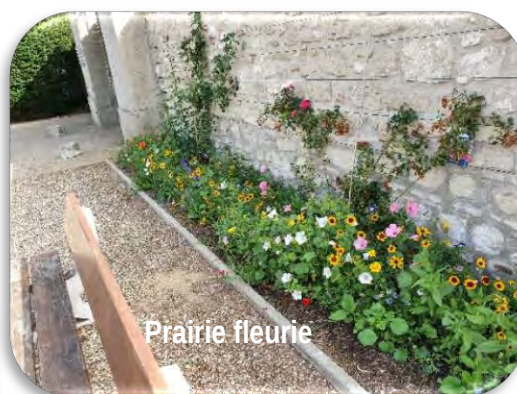


Ophrys apifera

Le gazon, est tondu en mulching toutes les deux semaines. Ce gazon est parsemé d'orchidées sauvages, de primevères, liseron, pensées sauvages et pâquerettes que nous laissons délibérément. Cela donne de la couleur dans ce tapis vert.

La haie de thuyas a été supprimée et remplacée par des rosiers grimpants. Aux pieds des rosiers nous avons semé du gazon fleuri mellifère.

Le tri sélectif a été mis en place avec une poubelle plastique, une poubelle déchet vert et une poubelle pour le reste. Un espace en libre-service est réservé pour mettre la terre des pots de fleurs. Ainsi les Boinvillois peuvent venir utiliser cette terre cela nous permet de diminuer les déchets.

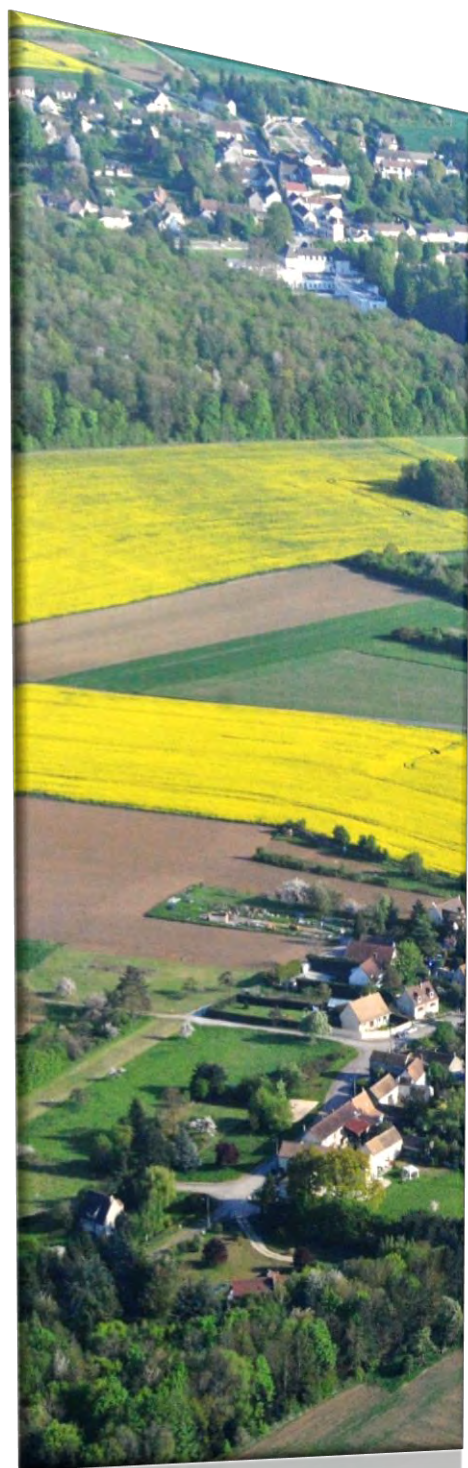


Prairie fleurie



Tri sélectif





La commune est encore en phase de réflexion pour le choix du revêtement des allées. Pour vous expliquer cette démarche un tableau a été fait.

Pour la Commune	Inconvénients	Avantages
Engazonnement des allées	- Plus de débroussailluse - Détérioration des pierres tombales avec les files de la débroussailluse - Souffler l'herbe sur les pierres tombales et risquer de tout faire volé (pot de fleur, décoration...) - Plus de manutention (Plus de débroussailluse et plus de souffleur) - Plus de pollution sonore (bruit des machines) - Plus de pollutions aériennes (Gaz d'échappement) - Trouver un gazon qui pousse peu et qui résiste au piétinement surtout l'automne/hiver (c'est à cette période ci que le cimetière est le plus visité)	- Un cimetière tout vert
Allées gravillonnées	- Ratisser les graviers - Un peu de désherbage dans les allées avec la sarcluse a roue	- Un passage 1 à 2 fois par mois permet de laisser les herbes spontanées au sol après le passage de la sarcluse à roue. Donc, zéro déchets - Utilisation que d'un seul outil
Revêtement stabilisé	- Plus coûteux qu'un engazonnement	- Forte durée de vie dans le temps - Eau non stagnante - Résiste aux piétinements et aux véhicules





NOTRE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Depuis le 1er janvier 2017 les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires. C'est pour cela que la mairie travaille sur une gestion différenciée sur les parties engazonnées, dans les massifs, sur la taille d'arbres et arbustes, dans le cimetière...

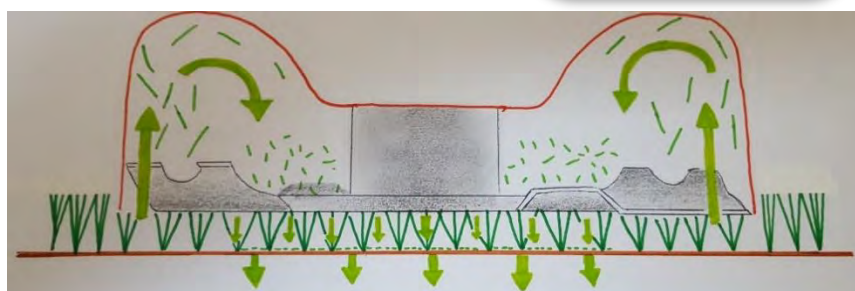


Elle travaille aussi sur la diminution des déchets. Cela consiste à valoriser les déchets de tonte, taille, feuilles, etc....

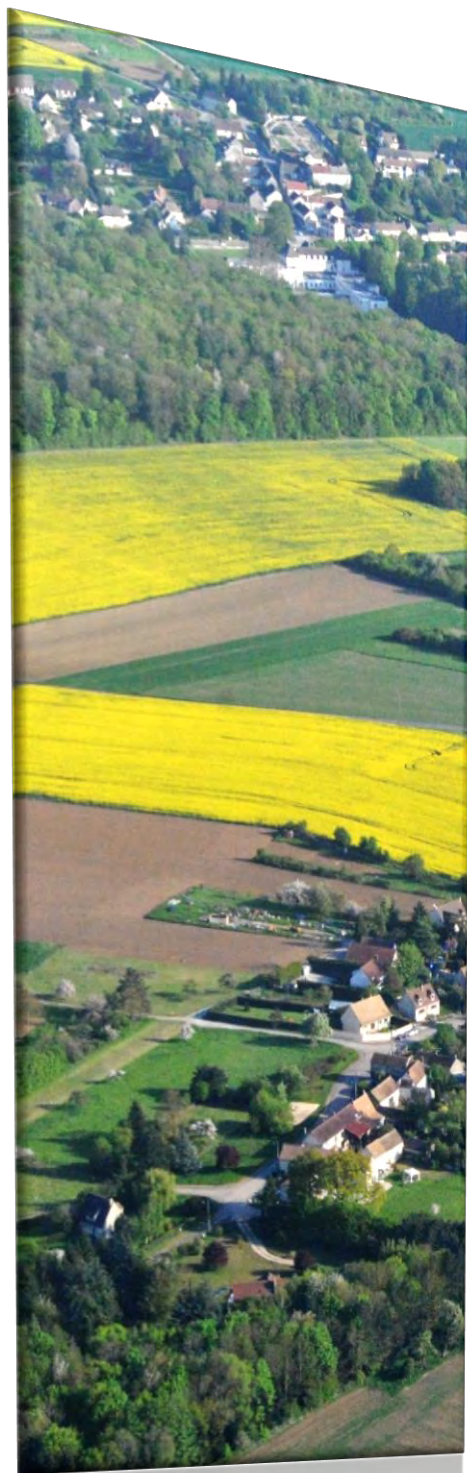
Les espaces engazonnés sont raisonnés

- La tonte : Pour certaines zones de la commune, la tonte est faite tous les 15 jours avec une hauteur de coupe à 8 cm de hauteur, cela permet de ne pas stresser la plante et du coup de limiter la pousse. La commune veut limiter le plus de déchets possibles et donc, elle pratique une tonte mulching. Cela veut dire que l'herbe est broyée en fine particule et est rejeté au sol directement.

La commune pratique une fauche tardive sur d'autres zones beaucoup moins fréquentées par le public. Cela consiste à faire une tonte en début de saison et une deuxième tonte en fin de saison. Ainsi, un écosystème se met en place pour habitat naturel à la biodiversité. Nous prenons soin de faire des contours propres pour montrer que ces zones ne sont pas à l'abandon mais belle est bien contrôlées.



(Petite astuce : l'herbe pousse moins vite et est moins fatiguée si on la coupe à 1/3 de sa hauteur)



- Le gazon fleuri : Dans certaines zones engazonnées, la commune s'est rendu compte qu'il n'y avait pas d'attrait visuel à garder un simple gazon. Alors le choix a été pris de semer du gazon fleuri afin d'apporter du volume et de la couleur. Le gazon choisi est un mélange de plantes mellifères afin de créer un écosystème pour nos insectes (papillons, abeilles) et de favoriser la pollinisation.





Les massifs :

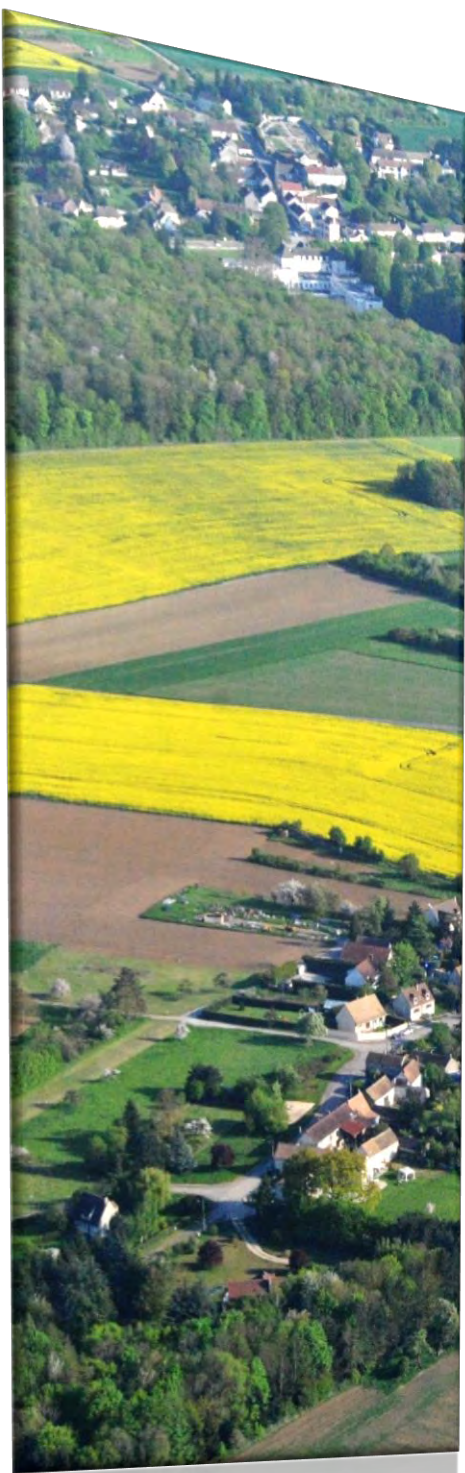
- Le sol : Les massifs ne sont plus bêchés pour ne pas abimer la structure du sol. Les massifs sont travaillés en surface (micro-binage) afin de casser la croute de battance et de retirer la végétation spontanée.
- La plantation : La façon de planter a été repensé avec un mélange de vivaces, d'annuelles hiver/été (pour un fleurissement tout au long de l'année), et de bulbes. Cela donne du volume dans les massifs avec des plantes et arbustes de variétés différentes. Nous plantons plus de plantes mellifères et mielifères (plantes pollinisatrices) pour préserver les insectes.
- Le paillage : Il est organique ; feuilles, miscanthus et BRF (Bois Raméal Fragmenté) qui provient de l'élagage et taille des arbres et arbustes. Quand cela nous est possible nous mettons entre la terre et le paillage, des cartons pour nourrir le sol et les plantes, voir même une fine couche de gazon sans graine franchement tondue pour apporter de l'azote dans le sol. Nous faisons un complément de paillage avec un producteur du miscanthus qui se situe près de Limay (rive droite de la Seine).

Le paillage, consiste à recouvrir le sol avec un matériau minéral ou organique, dans les massifs.

(Petite astuce : le paillage BRF pompe l'azote dans le sol pour se décomposé c'est pourquoi nous mettons une fine couche de gazon franchement coupée).

Rôle du paillage : à l'origine réalisé avec de la paille, aujourd'hui des fragments végétaux (miscanthus, bois, écorce) ou minéraux, ardoises, galets. Le paillage est un régulateur de l'eau en diminuant l'évaporation et lutte contre les adventices par privation de la lumière (photosynthèse, relief et protection salage).





Zone 1

C'est le centre du village et/ou un lieu très fréquenté. L'objectif est d'avoir un entretien soigné et régulier.

Les lieux sont la mairie, l'église et l'école.

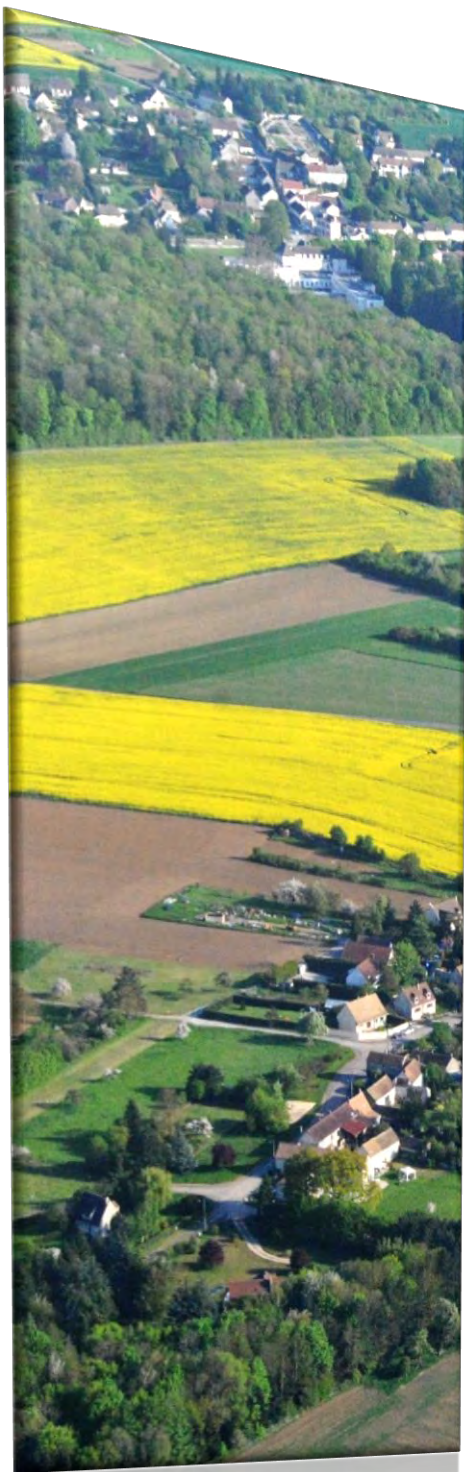
- Tonte ramassée tous les 15 jours.
- Paillage BRF 2 fois par an.
- Taille régulière des arbustes et taille des rosiers 2 fois par an.
- Travail du sol 1 fois par an.
- Désherbage fréquent dès l'apparition de plantes spontanées.
- Ramassage des feuilles 1 fois par semaine
- Apport en eau contrôlé : arrosage automatique et en jarre.
- Ramassage des papiers tous les jours.
- Vider corbeille 1 à 2 fois par semaine.
- Massifs d'arbres, d'arbustes, de vivaces et d'annuelles

Zone 2

Ce sont des lieux moins fréquenté mais visible avec un peu de passage. L'objectif est d'être en zéro déchet et de prendre en compte la biodiversité.

Les lieux sont la salle des fêtes, les entrées de ville et les aires de jeux.

- Tonte mulching tous les 15 jours.
- Tonte à 8 cm de hauteur.
- Paillage BRF 2 fois par an.
- Massifs d'arbustes et de vivaces.
- Arrosage manuel.
- Feuilles non ramassées.
- Désherbage 1 fois toutes les 2 semaines.
- Ramassage des papiers tous les jours
- Vider corbeille 1 fois par semaine.
- Taille des arbustes 1 fois par an et taille des rosiers 2 fois par an.



Zone 3

Se sont de grands espaces peu fréquentés. L'objectif est de favoriser la biodiversité et de maintenir les habitats. Grace au zéro déchet et des constructions de haie mortes.

Les lieux sont autour de la salle des fêtes et autour de l'aire de jeux.

- Fauchage tardif avec bandes de propretés.
- Arbustes et rosiers.
- feuilles non ramassées, soufflées sous les arbres.
- Ramassage des papiers tous les jours
- Vider corbeille 1 fois par semaine.
- Taille des arbustes 1 fois par an et taille des rosiers 2 fois par an.



Zone 4

Cette zone est propre à elle-même, elle est très fréquentée en permanence. L'objectif est d'avoir un lieu propre et soigné.

Ce lieu est le cimetière.



Trophées départementaux attribués à la commune de Boinville-en-Mantois

2014 *Trophée de la mairie fleurie*

2014 *Trophée du thème « entrées de villes et de villages »*

2015 *Trophée de la mairie fleurie*

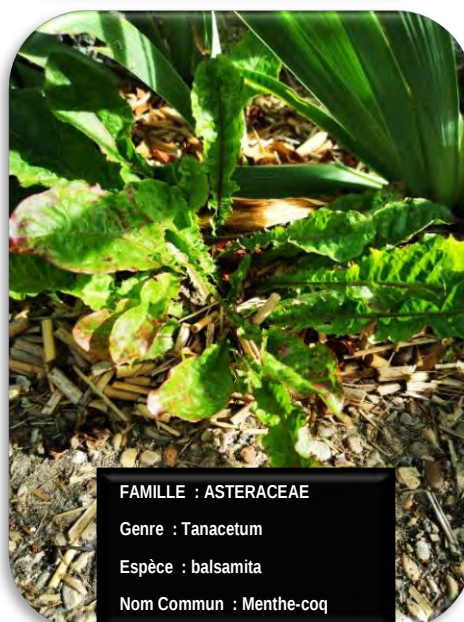
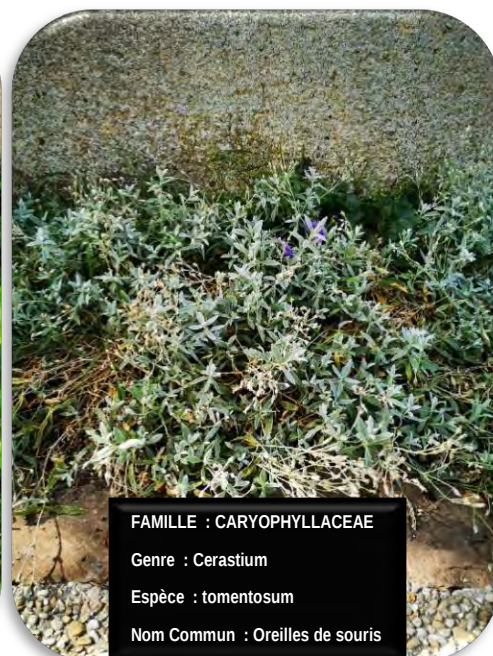
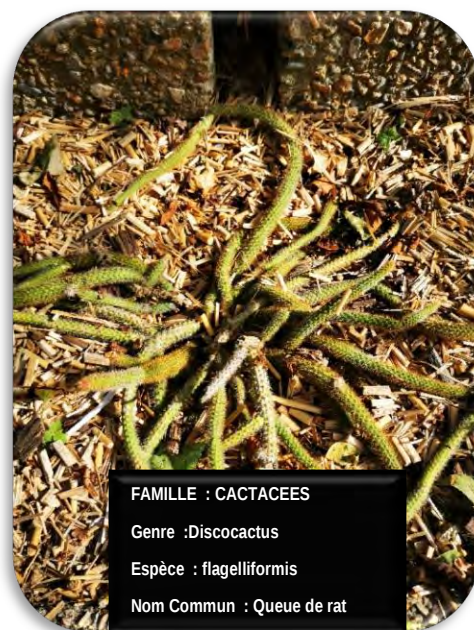
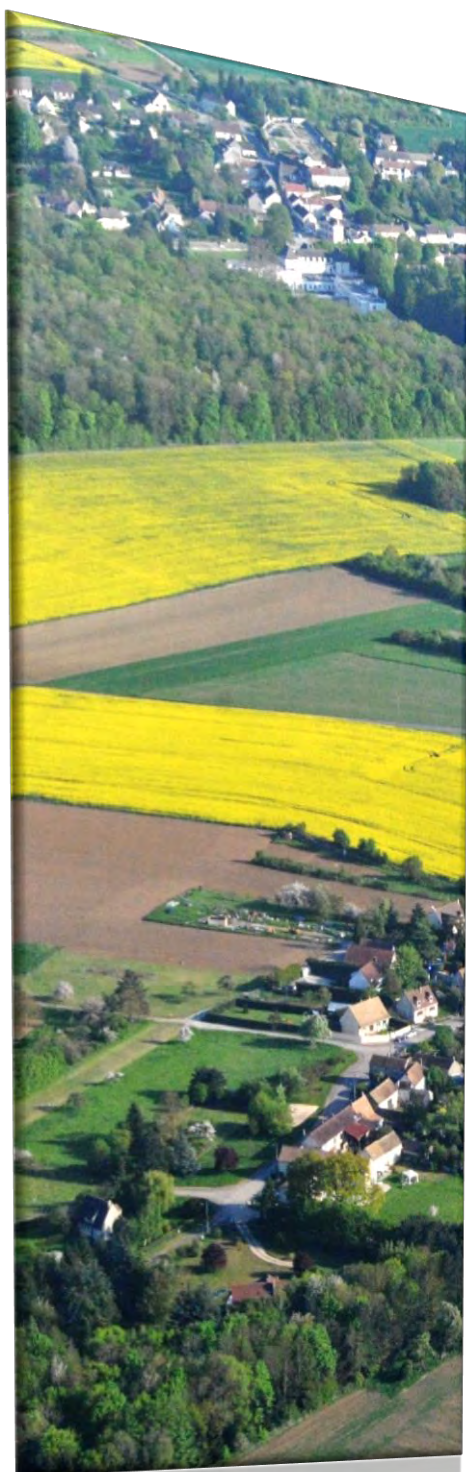
2015 *Trophée du thème « accueillir la nature en ville dans nos rues et autour de nos arbres »*

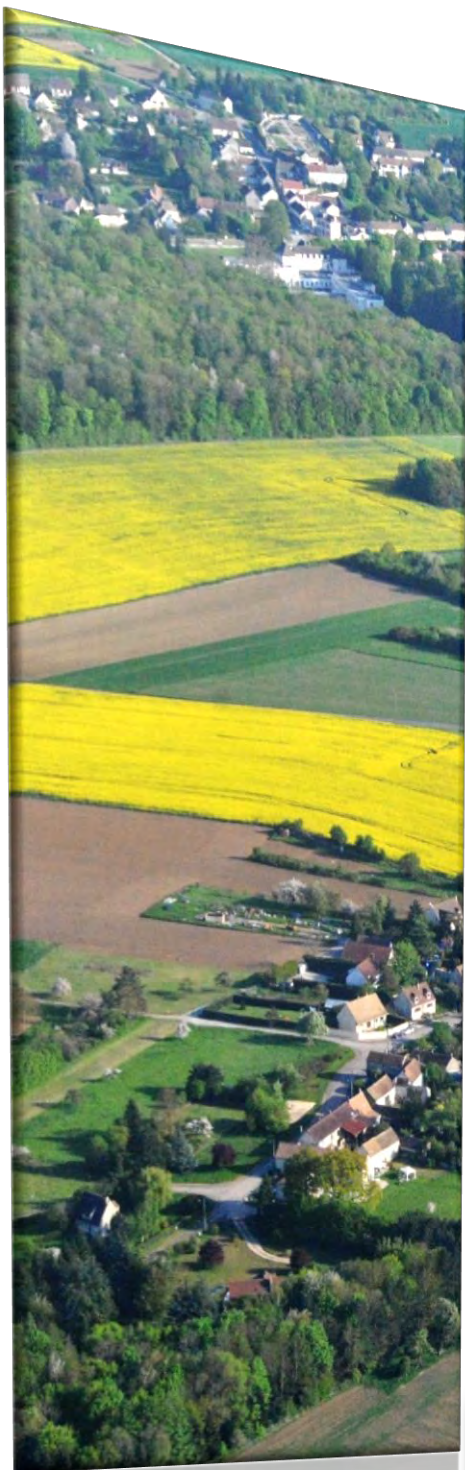
2016 *Trophée du thème « cœur de ville et village »*

2018 *Trophée du thème « fleurir les sentes, chemins, mails, trottoirs »*

2018 *Trophée du thème « cœur de ville et village et sa mairie fleurie »*







FAMILLE : LAMIACEAE
 Genre : Stachys
 Espèce : byzantina
 Nom Commun : Oreille d'ours



FAMILLE : ROSACEAE
 Genre : Rosa
 Espèce : canina
 Nom Commun : Rosier des chiens



FAMILLE : ASPARAGACEAE
 Genre : Ophiopogon
 Espèce : planiscapus
 Nom Commun : Barbe de serpent



FAMILLE : SAXIFRAGACEAE
 Genre : Bergenia
 Espèce : crassifolia
 Nom Commun : Oreille d'éléphant



FAMILLE : AGAVACEAE
 Genre : Yucca
 Espèce : elephantipes
 Nom Commun : Pied d'éléphant



FAMILLE : CHENOPODIACEAE
 Genre : Amaranthus
 Espèce : hypochondriacus
 Nom Commun : trompe d'éléphant



